VILLE DE
Prévost

TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020 À 19 H 30

AVIS est donné par la soussignée que la séance ordinaire du Conseil municipal du lundi 9 novembre 2020 à 19 h 30 sera tenue, exceptionnellement, seulement par l'entremise de la page Facebook de la Ville, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : https://www.facebook.com/villedeprevost. Vous n'avez pas besoin d'être membre de Facebook pour visionner les « Facebook Live ».

Périodes de questions

Pour la période de questions tenue en début de la séance (après l'adoption des procès-verbaux), toute question peut être envoyée par courriel au Service des affaires juridiques, à l'adresse greffe@ville.prevost.qc.ca. Afin de faciliter le repérage de votre courriel, veuillez l'intituler « Période de questions – Séance du 9 novembre 2020 ». Veuillez inclure vos coordonnées complètes afin de pouvoir vous contacter, le cas échéant.

La date et heure limite pour nous transmettre les questions est le **lundi 9 novembre à 16 h 00** afin de nous permettre de récolter toutes les questions et de les transmettre au maire et aux conseillers.

Une question pourra également être envoyée, lors de la tenue de la séance, par l'entremise de la page Facebook. Vous devrez toutefois être connecté à votre compte Facebook pour envoyer une question par cet outil.

Si vous ne pouvez envoyer une question pendant la séance, veuillez la faire parvenir par courriel au greffe@ville.prevost.qc.ca. Votre question sera transmise au maire et aux conseillers et fera l'objet d'un suivi lors de la séance du lundi 14 décembre 2020.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 4e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT (2020).

Caroline Dion, notaire
Greffière
(450) 224-8888, poste 6227
(450) 224-8323
greffe@ville.prevost.qc.ca